

**LISTE DES DECISIONS PRISES LORS DE LA R2UNION DU CENTRE PUBLIC
D'AIDE SOCIALE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

Présents: Guy Ernon, Bernard Liégeois, Nicolas Droeven, Michael Henen, Rik Tomsin, Marie-Noëlle Kurvers, Anne-Sophie Roijen, Lizzy Buijsen-Baillien: Conseillers

Hilde Broers: Président

Kimberly Peeters: Directeur général

Excusé:

Absent:

Séance publique

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil. La réponse est donnée par le président ou par les membres du Bureau permanent.

Approuvé

2. Composition comité de concertation commune-CPAS

Il est proposé que la composition du comité de concertation entre la commune et le CPAS corresponde à l'équipe de direction commune - CPAS, telle qu'établie par l'organigramme lors du conseil du 24/02/2022. En outre, le comité de consultation comprendra au moins le bourgmestre et le président du CPAS.

Approuvé

3. Notification rapport comité de concertation commune-CPAS du 07.11.2022

Le conseil prend acte du compte rendu du comité de concertation entre la commune et le CPAS du 7 novembre 2022.

Notification

4. Adoption modification plan pluriannuel 2020-2025 n° 6: partie CPAS

Le Conseil de l'action sociale est invité à adopter sa partie du plan pluriannuel 2020-2025 actualisé.

Le projet d'adaptation et la documentation ont été remis aux conseillers 14 jours avant le conseil.

Approuvé

5. Ajustement accord création d'association de prévention locale ZOLim

L'agent de prévention intercommunal de notre région a relevé un nouveau défi. Le comité de gestion de l'association inter-locale créée pour cette opération de prévention a décidé, dans sa délibération du 17/08/22, de concrétiser la proposition de Logo Limburg de mener cette opération de prévention à partir de 2023.

Il est proposé que Logo Limburg rejoigne l'association inter-locale en tant que membre sans droit de vote et soit responsable de la gestion (recrutement IGP, coaching, ...). Un projet d'accord modifié contenant l'association inter-locale a été préparé à cette fin.

Le Conseil de l'action sociale est invité à approuver l'accord modifié ayant force de loi concernant l'établissement de l'association inter-locale pour le travail de prévention local ZOLim sur le territoire de Bilzen, Hoeselt, Riemst, Tongres et Fourons.

Approuvé

6. Nouvelle convention remboursement gestion et support des terminaux de paiement au

Fluvius a établi un nouvel accord concernant la gestion des terminaux de recharge/paiement au CPAS et les services de soutien fournis par le CPAS.

Sur la base de cet accord, Fluvius a effectué un calcul de la compensation que le CPAS recevra à ce titre pour les années d'exploitation 2023 et 2024 et une simulation pour l'année d'exploitation 2025.

Pour les années d'exploitation 2023 et 2024, le CPAS recevra à titre de rémunération un montant identique à celui attribué à la collectivité locale au titre de l'année d'exploitation 2021, soit 1 837,88 €.

La simulation pour l'année d'exploitation 2025 est de 2 768,07 €.

Il est demandé au Conseil de l'action sociale d'approuver cet accord.

Approuvé

Séance huis clos

7. Notification Bureau permanent

Le conseil prend acte du Bureau Permanent des 25 octobre et 8 novembre 2022.

Notification

Pour le CPAS

Directeur général
Kimberly Peeters

Président
Hilde Broers